

Livret d'accueil

**Bienvenue à la
PCO d'Arras**

















Centre Hospitalier, 3 Boulevard Besnier
62000 Arras

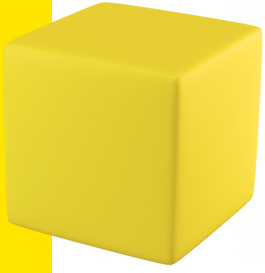


03.61.47.81.53



-  **Découvrir la plateforme de coordination (PCO)** 
-  **Le parcours proposé à votre enfant** 
-  **Les professionnels que vous pouvez rencontrer** 
-  **Le suivi de votre enfant** 
-  **Vous et votre enfant avez des droits** 
-  **Vous rencontrez des difficultés ou avez des désaccords** 
-  **Les aides et prestations dont vous pouvez bénéficier** 





Découvrir la plateforme de coordination et d'orientation (PCO)



Votre enfant est accueilli à la PCO

Des difficultés ont été détectées, à la maison, à l'école, par le médecin.

Tous les enfants de **0 à 12 ans** qui ont besoins d'un accompagnement, de soins en ergothérapie, en psychomotricité ou psychologique sont reçus.



Dois-je payer ?

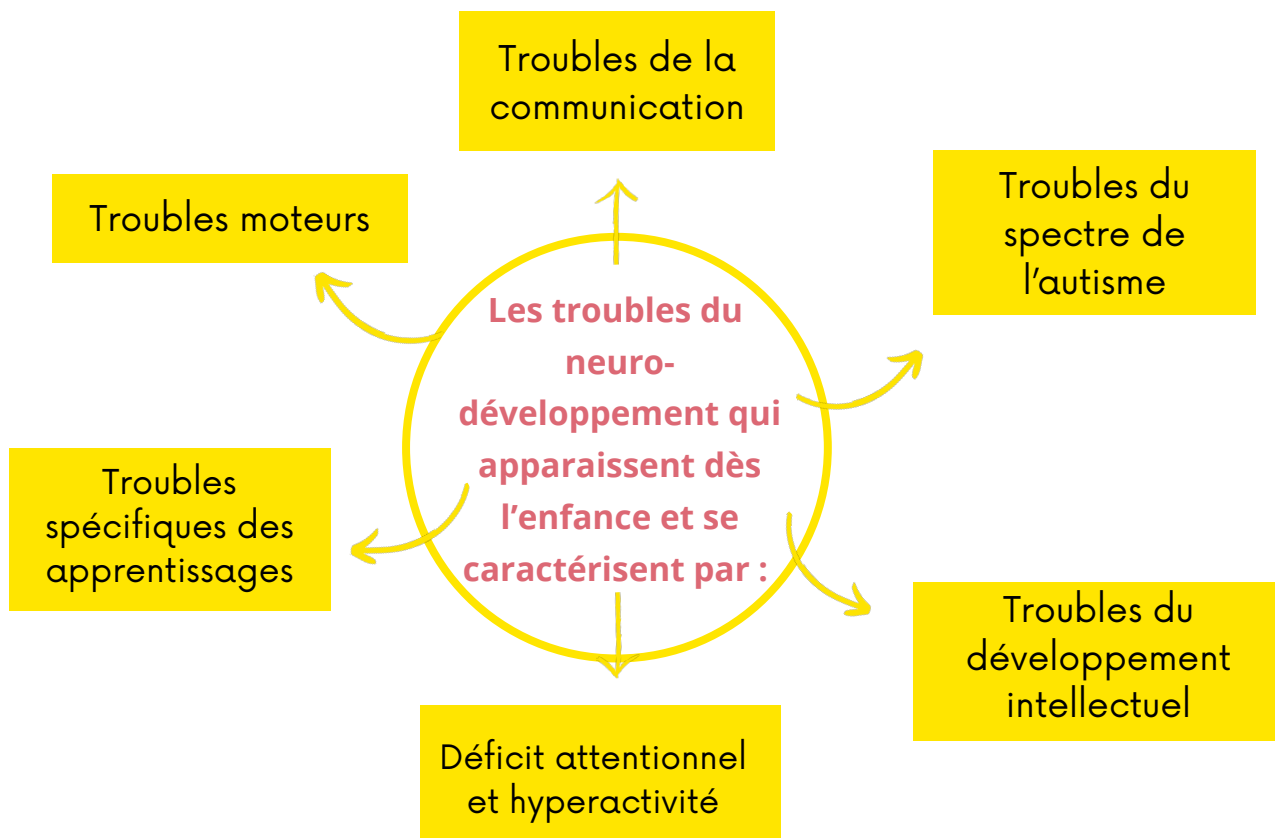
Non, les séances sont prises en charge sans condition de ressources

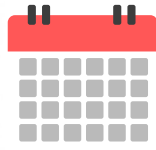
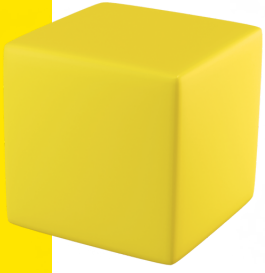


Les missions

La PCO a pour missions :

- d'évaluer les situations des enfants âgés de 0 à 12 ans pouvant révéler des troubles du neuro-développement,
- de guider les familles dans le parcours de diagnostic et la mise en place d'accompagnement
- de coordonner les différents intervenants
- de financer les professionnels libéraux
- de former et informer les acteurs de repérage et le public.

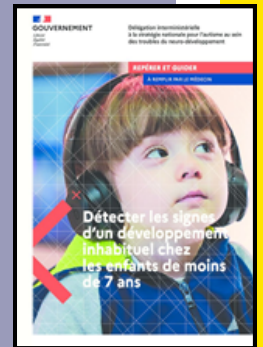




Comment ça se passe ?

Votre enfant à entre 0 et 6 ans

Complétez le "Livret de repérage"
Le représentant légal transmet ce livret par mail ou par voie postale, à la PCO.



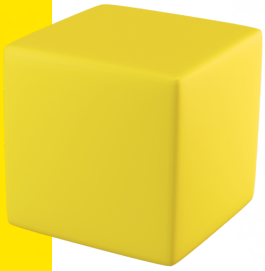
Votre enfant à entre 7 et 12 ans

Complétez le "Livret de repérage des Troubles du Neuro-Développement chez les enfants",
Le représentant légal transmet ce livret avec les 3 volets, par mail ou par voie postale, à la PCO.



En tant que parents, vous donnez votre accord pour engager les consultations et y participer





Le parcours proposé à votre enfant



Un projet d'accompagnement personnalisé sera proposé à votre enfant sur un an (une possibilité de renouvellement d'un parcours sur une deuxième année peut-être proposé par la plateforme si nécessaire).

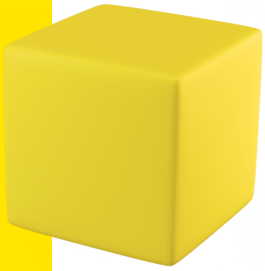
Cet accompagnement sera global, construit et coordonné avec toute l'équipe.

Le dialogue et l'échange sont essentiels.

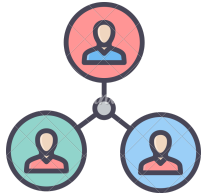
En tant que parents, vous aurez une place centrale dans ce parcours



Vous pourrez poser des questions à tout moment.



Les professionnels que vous pouvez rencontrer



Les responsables du service

Notre équipe de direction est composée d' :

- Un directeur
- Un chef de service



Une équipe pluridisciplinaire

- Médecins coordonnateurs
- Secrétaires
- Référents de parcours de soin
- Coordinatrices de Plateforme
- Assistantes sociales

Le suivi de votre enfant

1

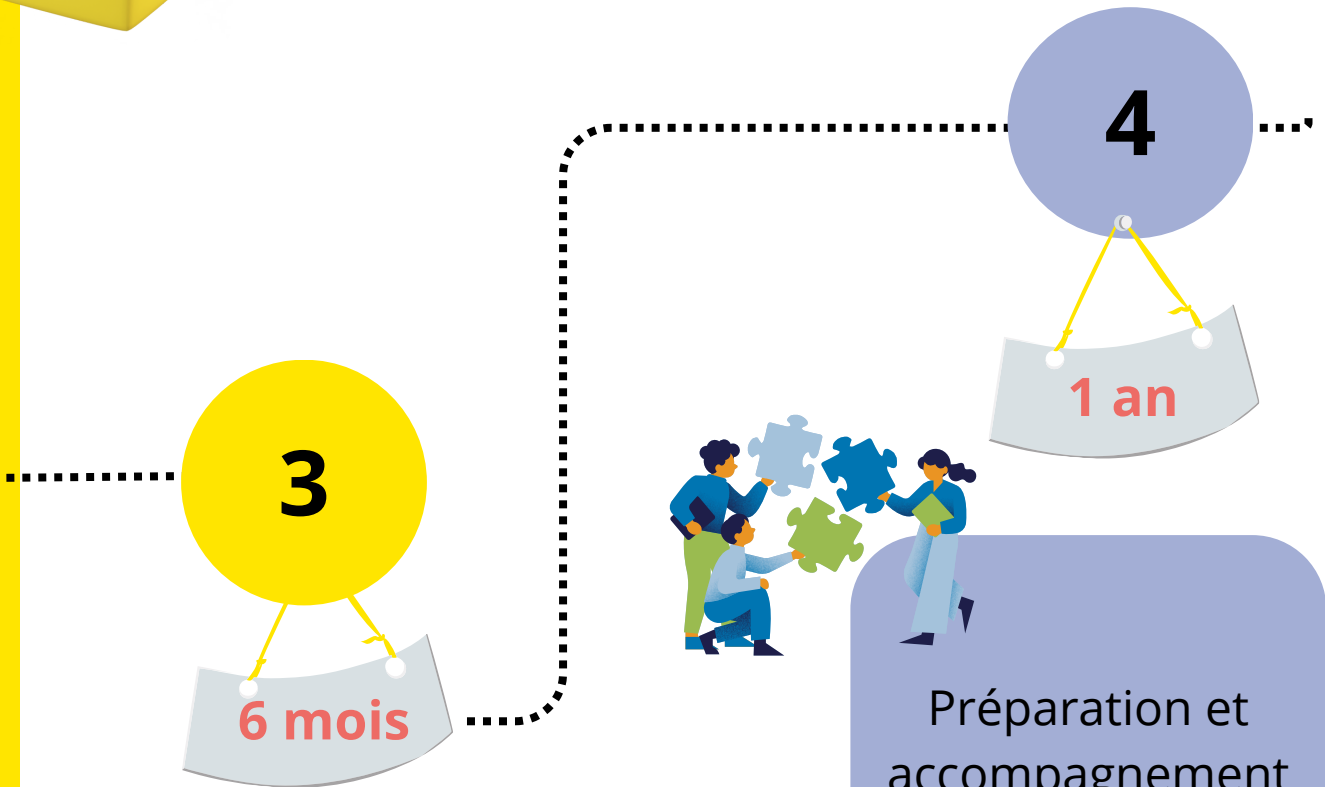
Jour 0

Evaluation de la
demande en
commission
médicale
d'admission

2

Proposition de mise
en place du
parcours de bilans
et d'interventions

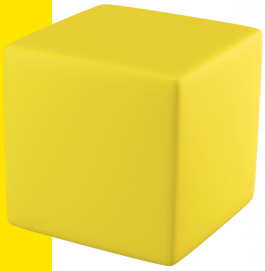
L'évaluation de la demande a lieu après la
réception du livret



Préparation et accompagnement à la fin du parcours



Synthèse médicale avec la famille et les thérapeutes intervenant

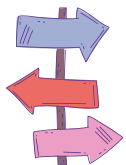


Vous et votre enfant avez des droits



Le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP)

Le personnel de la PCO veille à appliquer les RBPP élaborées par la Haute Autorité de santé (HAS).



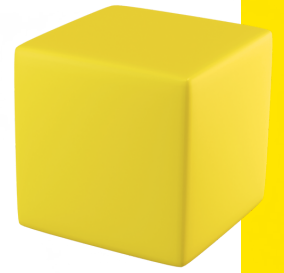
Une liberté de choix dans l'accompagnement de votre enfant

La PCO doit respecter votre liberté de choix. Vous avez par exemple le droit d'être en désaccord sur la suite du parcours proposé pour votre enfant ou sur le diagnostic évoqué par nos soins. **Le dialogue et l'échange sont primordiaux.**

*La HAS est une autorité publique indépendante qui a pour mission d'élaborer des études et textes de références scientifiquement valides et décrivant des modes de prises en charge de qualité.



La responsabilité de la PCO



Nous nous engageons à construire avec vous un projet adapté en continu selon les besoins de votre enfant.

Nous pouvons vous accompagner, vous écouter, et vous conseiller. Une mise en relation avec des associations de familles peut également vous être proposée si besoin.



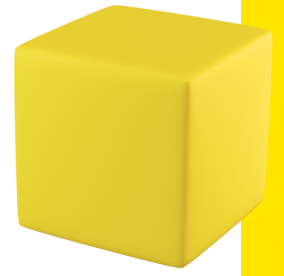
Le secret médical

Le personnel de la PCO a l'obligation de respecter les règles du secret médical.

Avec votre accord des informations concernant votre enfant peuvent être échangées avec des partenaires essentiels (thérapeutes, médecins, écoles..).

Avant tout échange (1), vous serez informé et vous pourrez à tout moment vous opposer à des échanges d'informations suivant les interlocuteurs ou la nature des informations.

(1) Sauf cas particuliers très rares.



L'accès au dossier

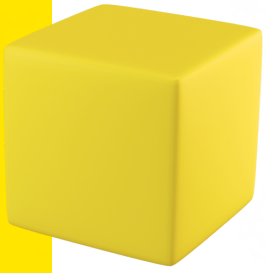
Vous pouvez avoir accès :

- A toutes les informations contenues dans le dossier de votre enfant;
- Aux bilans, comptes rendus et synthèses.



Informatique et libertés

La PCO a des moyens informatiques pour gérer les dossiers. Nous nous engageons à protéger vos données personnelles. Les informations de votre enfant font l'objet d'un enregistrement informatique. Vous pouvez vous y opposer avec une justification.



Vous rencontrez des difficultés ou avez des désaccords ?



Des recours sont possibles

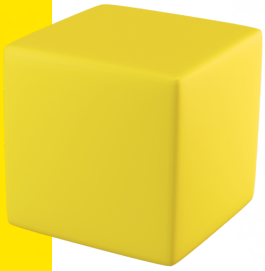
N'hésitez pas à vous manifester auprès des professionnels de la PCO avant d'envisager d'autres recours. il peut parfois s'agir de lever des incompréhensions par le dialogue.



Dans certaines situations, un médiateur peut vous aider. Des associations de familles peuvent aussi vous soutenir ou vous éclairer. Nous tenons la liste de ces personnes et pouvons vous orienter.



Si des difficultés persistent, si aucune solution n'est trouvée, des procédures existent.
Cf liste des personnes qualifiées



Les aides et prestations dont vous pouvez bénéficier

Une assistante sociale

se tient à votre disposition pour vous expliquer les **aides et prestations dont vous pouvez bénéficier** tout au long du parcours de votre enfant.

Des associations de famille

peuvent également vous aider dans vos démarches.

Les coordonnées :

UDAF du Pas-de-Calais
www.udaf62.fr

Plateforme des aidants de l'Arrageois et du Ternois :
03 21 23 48 88
PFR-PH.arras@apei-gam.fr

